



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'hôpital public face à l'épidémie

Question au Gouvernement n° 2789

Texte de la question

SITUATION DE L'HÔPITAL PUBLIC FACE À L'ÉPIDÉMIE

M. le président. La parole est à M. Pierre Dharréville.

M. Pierre Dharréville. À la lumière de ce drame, nous redécouvrons combien la santé est un bien commun et combien elle suppose des services publics forts et dans la plénitude de leurs capacités. Nos soignants feront face, ils feront bloc – mais il faut les écouter, les aider, lever toute entrave, suspendre les opérations de suppression et de réduction en cours pour permettre à l'hôpital de s'organiser ; il faut apporter à celui-ci de la trésorerie, afin notamment d'acheter du matériel. Les éloges doivent, autant que possible, se traduire par des actes : un protocole particulier pour le suivi des soignants ; quand cela est possible, un plan ambitieux d'embauche de personnel, notamment d'agents de service afin d'assurer le plus haut niveau d'hygiène possible. Ne serait-il pas temps de sortir de la politique de compression de personnel et de dégager de réelles marges de manœuvre au moyen d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale ?

D'autre part, la distribution au compte-gouttes ne rassure pas. Sans attenter à la maîtrise des stocks, ne faudrait-il pas répondre davantage aux demandes de matériel, de gants stériles et non stériles, de masques en faisant confiance aux soignants, en ville comme à l'hôpital, pour que ce matériel soit utilisé de manière adaptée aux nécessités et aux consignes ? Pourriez-vous clarifier votre politique d'approvisionnement ? S'agissant des respirateurs, ne serait-il pas envisageable de mobiliser certaines industries qui auraient la capacité de s'adapter pour en produire ?

Troisième question : il existe aujourd'hui plusieurs outils et savoir-faire susceptibles d'être organisés au sein d'un pôle au service d'une politique publique du médicament. Par exemple, dans la région lyonnaise, un laboratoire se trouve aujourd'hui sans repreneur. Comptez-vous les mobiliser, voire les réquisitionner pour produire les médicaments dont nous avons besoin ? Quel contrôle exercez-vous sur les prix afin de lutter contre d'éventuels profiteurs de la crise ? Qu'en est-il, par exemple, de la marge sur les tests relatifs au Covid-19 ? Enfin, et même si une réorientation profonde de la politique en la matière serait nécessaire, avez-vous d'ores et déjà pris des dispositions en vue de répondre aux besoins des chercheurs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Pour ce qui concerne le financement, je répondrai en paraphrasant le Président de la République : « Quoi qu'il en coûte ». La question n'est pas de savoir combien cela va nous coûter, elle est de savoir comment dépenser : comment accompagner la recherche, comment accompagner les soins... Jamais vous n'entendrez de notre part le moindre mot concernant d'éventuelles restrictions budgétaires, alors que nous faisons face à une crise sanitaire sans précédent, et que nos soignants sont depuis des semaines mobilisés vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour sauver des vies. La question ne

se pose même pas. S'il nous est arrivé, en plusieurs occasions par le passé, de débattre des questions budgétaires, aujourd'hui, je le répète, la question ne se pose pas.

Vous avez posé beaucoup de questions, monsieur le député, et je souhaiterais répondre de manière factuelle à quelques-unes. S'agissant des respirateurs, la France a passé une commande publique pour acquérir 1 132 respirateurs auprès d'une entreprise française. Les stocks étant disponibles, nous avons pu récupérer cette quantité de respirateurs, ce qui va nous permettre de monter en charge et d'augmenter le nombre de lits de réanimation, notamment dans le cadre des hôpitaux de campagne que nous pourrions être amenés à construire, comme c'est déjà le cas à proximité de Mulhouse, où la construction d'un hôpital militaire de campagne a débuté afin de venir en aide aux hôpitaux de la région Grand Est.

Pour la première fois, nous avons procédé – et je sais que vous y serez sensible, monsieur Dharréville – à une réquisition totale des stocks et des capacités de production de masques et de matériels de protection dans notre pays, ce qui montre notre détermination. Nous avons passé une commande publique auprès de la totalité des entreprises françaises qui fabriquent des masques pour qu'elles en produisent vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; la capacité de production est désormais de 8 millions d'exemplaires par semaine – voilà un autre chiffre que je vous livre en toute transparence.

J'ai signé un décret qui plafonne le prix de vente des solutions hydroalcooliques, afin d'éviter l'inflation des prix – on avait commencé à constater des augmentations allant jusqu'à une multiplication par vingt-cinq du jour au lendemain dans certaines officines. J'ai autorisé, par dérogation, tous les pharmaciens qui le peuvent à produire leur propre gel hydroalcoolique. On observe aussi des mouvements de solidarité de la part des entreprises. Le groupe LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, par exemple, s'est mis à produire du gel hydroalcoolique, qu'il met gracieusement à la disposition des hôpitaux ; des entreprises du textile ou du papier réorientent quant à elles leur production vers la fabrication de masques.

Enfin, je l'affirme haut et fort, s'il s'avérait qu'un médicament permette de soigner correctement les Français, non seulement nous procéderions à sa production massive, mais nous nous assurerions aussi que cette production bénéficierait aux patients français. Bien évidemment, il existe des enjeux de solidarité européenne, mais je ne peux malheureusement pas tout d'expliquer ici – d'autant que j'ai déjà été trop long. Sachez néanmoins qu'hier soir encore, je discutais avec mon homologue allemand du rôle des entreprises de biotechnologie dans la production des traitements indispensables pour sauver des vies.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2789

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 mars 2020](#)